

## 1. Présentation du cours

- TRA 65301 – *Mentorat professionnel 1* - CRÉDITS : 0
- TRA 65302 – *Mentorat professionnel 2* - CRÉDITS : 6
- Bloc : Mentorat
- 2<sup>e</sup> cycle (Maîtrise professionnelle)
- DÉPARTEMENT : Linguistique et traduction
- FACULTÉ : Faculté des arts et des sciences
- Horaire : session d'automne, d'hiver ou d'été (12 semaines)
- À distance
- Dominique Bohbot, responsable - formation professionnelle
- [dominique.bohbot@umontreal.ca](mailto:dominique.bohbot@umontreal.ca)
- Disponibilités : sur rendez-vous, mardi 10 h à 13 h, mercredi 12 h à 15 h

## Introduction (optionnelle)

### Descripteur

TRA65301 *Mentorat professionnel 1* : Mentorat professionnel menant, avec le TRA65302, à l'agrément professionnel selon les normes de mentorat établies par le Département et selon les indicateurs de compétences et les exigences de l'Ordre. Préalable : 9 crédits obtenus.

TRA65302 *Mentorat professionnel 2* : Mentorat professionnel menant à l'agrément professionnel selon les normes de mentorat établies par le Département et selon les indicateurs de compétences et les exigences de l'Ordre. Préalable : TRA65301.

### Préalables

- Préalable : **TRA65301 *Mentorat professionnel 1***  
9 crédits obtenus  
Débute à partir de 9 crédits obtenus et d'un trimestre à la maîtrise professionnelle, en sessions suivies  
Approbation du responsable - formation professionnelle, requise.
- Préalable : **TRA65302 *Mentorat professionnel 2***  
Consécutif au TRA65301, en sessions suivies  
Approbation du responsable - formation professionnelle, requise.

## 2. Apprentissages visés

### Objectifs généraux

Amener l'étudiant à :

- produire le nombre de mots exigé par l'OTTIAQ et soumettre les textes au mentor

- prendre conscience des contraintes et exigences du milieu professionnel

### Objectifs spécifiques

À la fin de ce mentorat, l'étudiant sera capable de :

- exécuter les tâches et activités d'apprentissage liées aux compétences du traducteur agréé
- gérer un dossier ou un projet
- utiliser des technologies informatiques et de communication
- assumer un rôle de conseiller
- promouvoir un service professionnel
- mettre à jour ses connaissances

### Thèmes abordés

Les thèmes abordés s'inspirent de la [Grille de compétences](#) de l'Ordre.

### Combinaison de langues

Le mentorat professionnel s'effectue dans les langues officielles.

## 3. Modalités d'évaluation des apprentissages

- Évaluation systématique de la qualité des textes par le mentor, en cours de mentorat
- Livraison d'un produit fini de qualité croissante, en cours de mentorat
- Atteinte du rendement exigé (à titre indicatif, 5000 mots par mois), en cours de mentorat
- Évaluation de la prestation du mentoré par le mentor (qualité des textes, progrès, attitude, initiative, etc.)
- Entretiens de progression avec la responsable - formation professionnelle, à mi-mentorat et en fin de mentorat
- Remise du rapport de mentorat, échantillon de traduction, bibliographie annotée, le tout selon le *Guide de rédaction du rapport de mentorat*
- Correction du rapport de mentorat par le Comité d'évaluation des stages du Département.
- Pas de substitution, ni d'équivalence.

### ÉNONCÉ DE NON-RESPONSABILITÉ

La qualité du produit final est à la charge du mentor. La responsabilité de l'étudiant, pas plus que celle de l'Université, n'est engagée d'aucune façon.

Le mentor est désigné par l'Ordre.

### CONFIDENTIALITÉ ET NON-DIVULGATION

Le mentoré est tenu à la confidentialité la plus stricte pendant et après le mentorat et ne doit divulguer à quiconque les renseignements figurant dans les textes.

## PLAGIAT

Tous les étudiants sont invités à consulter le site web <http://www.integrite.umontreal.ca/> et à prendre connaissance du *Règlement disciplinaire sur le plagiat ou la fraude concernant les étudiants*. Plagier peut entraîner un échec, la suspension ou le renvoi de l'Université.

**Règlements** - Tout travail plagié fait l'objet d'un rapport à la FAS et soumis à un comité. Veuillez consulter le règlement sur le plagiat. Toute citation (texte ou image) doit être référencée. Les extraits de texte doivent être clairement signalés entre guillemets. Les sources utilisées pour rédiger soi-même un texte doivent être également citées en bibliographie. Veuillez prendre note que l'usage non autorisé et non déclaré de DeepL ou de logiciel de traduction automatique tombe sous le coup du règlement sur le plagiat : « l'utilisation d'une traduction totale ou partielle d'un texte d'autrui, sur tout support, publié ou non, en le faisant passer pour sien sans indication de référence à l'occasion d'activités visées par le présent Règlement; » (Règle I-1.2.d).

### 4. Activités d'enseignement-apprentissage

Mentorat professionnel sous la responsabilité du mentor.

### 5. Contenu et calendrier des rencontres

Dates	Objectifs spécifiques	Éléments de contenu	Activités pédagogiques	Lectures et exercices préparatoires
En milieu de 1 <sup>er</sup> et 2 <sup>e</sup> mentorat ET En fin 1 <sup>er</sup> mentorat	Entretiens de progression avec la responsable, formation professionnelle	Entretien individuel mentoré Entretien individuel mentor		Sans objet
En fin de 2 <sup>e</sup> mentorat	Rapport de mentorat	Selon le <i>Guide de rédaction du rapport de mentorat</i>		Sans objet

### 6. Modalités de fonctionnement (optionnelle)

Le TRA 65301 et le TRA65302 sont des mentorats pratiques à temps partiel.

L'étudiant est responsable de consulter le site Web du Département de linguistique et de traduction, à la rubrique *Stages*, <http://ling-trad.umontreal.ca/ressources-services/stages/> ou de consulter *Studium* pour y trouver :

- Les formulaires pour soumettre sa candidature à un mentorat
- Les directives (critères d'admissibilités)
- Les guides de rédaction d'un rapport de mentorat
- Les dates limites de dépôt des demandes de mentorat.

#### 7. Services de soutien à l'apprentissage (optionnelle)

- Service de soutien à l'apprentissage du CSEDC : [www.csedc.umontreal.ca/apprentissage/](http://www.csedc.umontreal.ca/apprentissage/)
- Centre de communication écrite : [www.cce.umontreal.ca/](http://www.cce.umontreal.ca/)
- Direction des bibliothèques : [http://www.bib.umontreal.ca/db/ap\\_services\\_offerts.htm](http://www.bib.umontreal.ca/db/ap_services_offerts.htm)

#### 8. Bibliographie

📖 (Il est conseillé aux professeurs et chargés de cours de transmettre à la Librairie de l'Université la liste des ouvrages figurant dans la bibliographie de leur plan de cours.)

**a) Lectures dirigées**

s. o.

**b) Lectures complémentaires**

s. o.

**c) Outils lexicographiques généraux**

s. o.

**d) Ouvrages et articles utiles à la préparation du cours**

s. o.

**e) Ouvrages électroniques**

s. o.

**f) Publications et périodiques**

(Il est conseillé aux professeurs et chargés de cours de vérifier et d'actualiser régulièrement les adresses URL des sites recommandés.)

s. o.

**g) Site Web**

**(formulaires, guides de rédaction de rapports de stage et autres informations)**

<http://ling-trad.umontreal.ca/ressources-services/stages/>